

LEGENDE DU NIVEAU D'ALEA

2	Aléa mal connu - Incertitude Présence de plusieurs facteurs déterminants, sur les autres subsistent des incertitudes (non accessible).
3	Aléa moyen Tous les facteurs déterminants sont accessibles, n-1 facteurs sont répertoriés, le facteur manquant pouvant apparaître au cours du temps.
4	Aléa important Tous les facteurs déterminants sont reconnus sur le site mais l'intensité d'un ou plusieurs facteurs est faible
5	Aléa élevé ou très élevé Tous les facteurs déterminants sont reconnus sur le site avec des intensités moyennes à fortes. Le ou les phénomènes ont une forte probabilité d'apparition.

NATURE DE L'ALEA

Mouvements à intensité moyenne à forte

DECLARÉ		POTENTIEL
ANCIEN	ACTUEL	
		G
		Gb
		Gv
		E
		Em
		Eb
		Ep
		Eg
		Ev
		R
		C

Mouvements à faible intensité

		A
		F
		S
		Rl

Zones de réception

Zones exposées aux actions secondaires des phénomènes (Glissements - Eboulements). Dans la zone exposée on rajoute la lettre r à celle du phénomène et l'indice du niveau du risque, ex. : Gr 3 risque moyen de réception d'un glissement.

LEGENDE

	GA
	L
	NE

QUALIFICATION DE L'ALEA

NE : Zone non exposée. Aléa nul ou négligeable sans contrainte particulière.(=Niveau d'aléa 1)

I : Zone d'aléa mal déterminé où existe une présomption d'occurrence de phénomène mais où le diagnostic ne pourra être définitivement porté qu'après une étude complète qui dépasse en général très largement le cadre parcellaire ou de bâtiments courants.

L : Zone exposée à un aléa limité où la construction et l'occupation du sol nécessitent la mise en place de confortations pour supprimer ou diminuer très fortement l'aléa. L'ampleur géographique du ou des phénomènes permet en général d'effectuer l'étude et la mise en place des parades sur une aire géographique réduite dont les dimensions sont proches du niveau parcellaire moyen ou de bâtiments courants. Les confortements devront tenir compte des aléas anthropiques générés par l'occupation des sols.

GA : Zone exposée à un aléa de grande ampleur où la stabilisation ne peut être obtenue que par la mise en œuvre de confortations intéressant une aire géographique importante dépassant très largement le cadre parcellaire ou celui de bâtiments courants (ensemble d'un versant par exemple) et dont les coûts seront en conséquence élevés.

M : Zone exposée à un aléa majeur où aucune parade n'est techniquement possible en l'état actuel des connaissances.

Dans cette étude, ne sont pas pris en compte l'aléa sismique, l'aléa inondation (dont les phénomènes hydrauliques, dans les vallons, liés à des intempéries exceptionnelles) et les laves torrentielles.

La précision du zonage est étroitement dépendante de celle du fond de plan fourni.

COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR VAR

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

CARTE DES ALEAS MOUVEMENTS DE TERRAIN

MODIFICATION N°1

05 JAN. 2015

Le Secrétaire Général
Gérard GAVORY

Echelle : 1/5000

Décembre 2014

PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION : 13 JUIN 2014

MISE A DISPOSITION AU PUBLIC DU 6 OCTOBRE AU 7 NOVEMBRE

APPROBATION DE LA MODIFICATION : 05 JAN. 2015

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
ALPES-MARITIMES
SERVICE EAU RISQUES



Direction territoriale Méditerranée